



ASSOCIATION KRAV MAGA en VEXIN

# KRAV MAGA

Saison 2025/2026

Cours KIDS

(Enfants de 8 à 14 ans)



Ne rien inscrire ici, partie réservée au secrétariat

Nouvelle inscription ☐ Ré-inscription : ☐

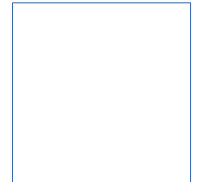


Photo ou selfie

(à intégrer ou à coller)

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone **obligatoire** : \_\_\_\_\_

E-mail **obligatoire** (en lettre majuscule) : \_\_\_\_\_

**COORDONNÉES DU RESPONSABLE LÉgal POUR LES MINEURS** : (Merci d'écrire lisiblement)

Nom , Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone **obligatoire** de contact et en cas d'urgence : \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

E-mail **obligatoire** (en lettre majuscule): \_\_\_\_\_

Autorisation parentale:

Je, soussigné, \_\_\_\_\_,

responsable légal de l'élève mineur \_\_\_\_\_,

l'autorise à la pratique du krav maga, sans restriction.

En s'inscrivant, l'adhérent déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription, du règlement intérieur et y adhère pleinement et sans aucune restriction.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature obligatoire de l'adhérent ou de son responsable légal pour un mineur avec la mention « Lu et approuvé ».

| <b>COURS ENFANTS ( 8/14 ans )</b>                                      |
|------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>HORAIRES</u></b>                                                 |
| MERCREDI : 18h00/19h00                                                 |
| <b><u>LIEUX</u></b>                                                    |
| Us : Salle de motricité – École maternelle, 29 rue de Dampont 95450 US |
| <b><u>TARIFS</u></b>                                                   |
| INSCRIPTION : 140 euros (T-shirt offert)<br>RÉ-INSCRIPTION : 120 euros |

### **Licence FEKM (33 euros)**

Elle est **obligatoire** et est à régler directement sur le site de la fédération [www.krav-maga.net](http://www.krav-maga.net) dès le début de la saison.

### **RÈGLEMENT DE LA COTISATION PAR CHÈQUE UNIQUEMENT**

- Paiement en 1 fois: chèque encaissé en début de saison.
- Paiement en 2 fois : 2 chèques d'un montant égal à remettre à l'inscription, chèques encaissés en début de saison et février.
- Paiement en 3 fois : 3 chèques d'un montant égal à remettre à l'inscription, chèques encaissés en début de saison, en février, et en juin.

Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué.

### **Matériel individuel ( obligatoire ) à la charge de l'élève :**

- Pantalon de sport noir / tee-shirt blanc sans inscription ou tee-shirt du club.
- Protège-tibias / Coquille H ou F ( protège poitrine facultatif ) / Protège-dents
- Paire de Chaussures réservée uniquement à la pratique du sport en salle ( impérativement être siglées « non marquantes » pour la salle à Us).
- Gants de type boxe anglaise, taille en fonction de l'âge et corpulence.

### **Règlement intérieur**

**Article 1 :** Pour être autorisé à s'entraîner l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives et de l'intégralité de la cotisation

**Article 2 :** Les cotisations ne sont ni remboursables ni transmissibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent par les responsables du club.

**Article 3 :** Les locaux, ses abords, le mobilier et le matériel mis à disposition de l'association ou lui appartenant sont à respecter. Toute dégradation peut justifier l'exclusion immédiate. Si elle est volontaire, un dépôt de plainte peut suivre.

**Article 4 :** L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'élève reste entièrement responsable de ses biens (ne rien laisser aux vestiaires).

**Article 5 :** L'adhérent s'engage à respecter le code moral de la F.E.K.M.-R.D. (voir plus bas)

**Article 6 :** L'adhérent s'engage à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité. (voir plus bas)

**Article 7 :** L'instructeur peut exclure du cours tout élève manquant au règlement intérieur ou causant des troubles au bon déroulement du cours ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres élèves; le responsable légal en sera immédiatement avisé. Le club se réserve le droit d'exclure définitivement tout élève en cas de manquements répétés au règlement intérieur .

### Code moral de la FEKM

Adhérent de la F.E.K.M.-R.D., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et je ferai preuve :

- d'honnêteté
- de non-agressivité
- d'humilité
- de respect de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et des partenaires.

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de krav-maga que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique ou celle de mes proches. Je dois également contribuer à instaurer un climat d'amitié et de convivialité.

### Consignes générales d'hygiène et de sécurité

#### Hygiène :

- Les pratiquants doivent se présenter en cours avec une hygiène corporelle convenable et des vêtements propres.
- Le port de tout couvre-chef est strictement interdit durant les cours.
- Les chaussures portées durant les cours sont dédiées à la pratique du sport en intérieur.
- La tenue obligatoire est un bas de pantalon de sport noir et le t-shirt du club, ou bien un t-shirt siglé FEKM, ou encore un t-shirt blanc sans inscription.
- Tout affichage de signe ostentatoire est formellement interdit.

#### Sécurité :

- Écouter et respecter les consignes de l'instructeur.
- En cas de malaise, blessure ou besoin de quitter définitivement le cours, en aviser l'instructeur qui avisera le responsable légal.
- Le port de bijou est strictement interdit pendant les cours (montre, bagues, boucles d'oreille, chaînes, bracelet, piercing...) afin d'éviter la casse ainsi que les blessures.
- Les pratiquants sont munis de toutes les protections obligatoires : Coquille/plastron et protège-tibias dès le début du cours. Les protège-dents, gants de boxe seront portés sur instruction. En cas d'oubli de matériel, en aviser l'instructeur et son partenaire.

### Virus divers

Le club s'engage à mettre en application les directives sanitaires du moment afin de préserver l'ensemble des pratiquants, qui devront les respecter. La signature du présent règlement ne saurait engager la responsabilité du club, de ses dirigeants ou des instructeurs, eu égard à toute propagation de tout virus, dans le cadre de l'activité associative ou en dehors.

#### Sera considéré comme dossier complet donnant accès au cours:

- La remise du présent document dûment complété et signé
- Le règlement intégral (en 1 à 3 chèques ) de l'adhésion au club (à l'ordre : « AKMV »)
- Le récépissé attestant du règlement de la licence.

**Le club se réserve le droit de refuser l'accès aux cours si le dossier n'est pas complet.**

*Lu et approuvé*

*Signature*